

**SYNTHESE SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL
22 JUIN 2009**

L'an deux mille neuf, le vingt-deux juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Harfleur légalement convoqué le seize juin s'est réuni à la Mairie d'Harfleur, dans la salle habituelle de ses délibérations.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales la séance a été publique.

Monsieur François GUEGAN, Maire, présidant la séance procède tout d'abord à l'appel nominal auquel répondent :

PRESENTS : M. François GUEGAN, M. Jean-Gabriel BRAULT, Mme Estelle BERNADI, M. Yves ROSE, Mme Catherine LESEIGNEUR, M. Claude ONFRAY, Mme Mariama EPIPHANA, M. Michel TOULOUZAN, M. Rémy ENAULT, M. Philippe TESSIER, M. Grégory LESEIGNEUR, M. Hervé TOULLEC, Mlle Sandra LEFEBVRE, Mme Christine MOREL, Mme Françoise BION, M. Antoine CORDIER, Mme Christelle BOUDIN, M. Jean-Pierre HERANVAL.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. Alexandre LEMAITRE à Mme Estelle BERNADI, Mme Virginie REMOND à Mme Catherine LESEIGNEUR, Mme Sylvie BUREL à M. Antoine CORDIER, Mme Aline HAMEL à Mme Mariama EPIPHANA, M. Anthony LESTERLIN à M. Hervé TOULLEC, M. Jean-Jacques AVENEL à M. Jean-Pierre HERANVAL, Mme Marie-Hélène DEVAUX à Mme Christelle BOUDIN.

EXCUSES SANS PROCURATION : Mme Maud CHARLES, Mme Sophie LEMAITRE, Mme Michèle LEBESNE, M. Jean LOYEN.

Il a été convenu, comme prévu à l'article L.2121-15 dudit Code, de procéder immédiatement à l'élection d'un Secrétaire de séance, pris au sein du Conseil, Monsieur Jean-Pierre HERANVAL ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le procès-verbal de la séance du 25 mai 2009 est adopté à l'unanimité. Néanmoins, Monsieur le Maire précise que Madame Christelle BOUDIN était lors de ce Conseil excusée, et non absente.

INFORMATIONS :

. Décisions du Maire

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les décisions suivantes, ont été transmises au représentant de l'Etat, en fonction des délégations des missions complémentaires qui lui ont été accordées par délibération du Conseil Municipal du 29 septembre 2008 :

DATE DECISION	OBJET	DATE DEPOT SOUS-PREFECTURE
AFFECTATION PROPRIETE COMMUNALE		
13-03-2009	Bien 24 Impasse des Près . Concession – Signature – Autorisation . Renouvellement	10-04-2009
13-03-2009	Bien 18 Impasse des Près . Concession – Signature – Autorisation . Renouvellement	20-05-2009
13-03-2009	Bien 14 Impasse des Près . Concession – Signature – Autorisation . Renouvellement	20-05-2009
12-05-2009	Parc de stationnement Arthur Fleury Place de stationnement N° 34 . Convention - Résiliation - Autorisation	15-05-2009
12-05-2009	Logement N° 2 au 12 Rue Auguste Renoir – Type F3 Bail - Signature - Autorisation	20-05-2009

19-05-2009	Logement N° 6 au 12 Rue Auguste Renoir – Type F3 Bail - Renouvellement . Signature - Autorisation	05-06-2009
25-05-2009	Logement 1 Rue des Mines – Type F3 Bail – Renouvellement . Signature - Autorisation	05-06-2009
29-05-2009	Location du local commercial 1 rue Gambetta Résiliation de la Convention de mise à disposition Restitution de la caution Autorisation	03-06-2009
02-06-2009	Logement N° 16 au 10 rue Auguste Renoir – Type F3 Modification du Chapitre « Charges locatives » . Avenant N° 1 au Bail initial – Signature – Autorisation	05-06-2009
02-06-2009	Logement N° 10 au 10 rue Auguste Renoir – Type F1 Modification du Chapitre « Charges Locatives » . Avenant N° 1 au Bail initial – Signature – Autorisation	05-06-2009
02-06-2009	Logement N° 14 au 10 rue Auguste Renoir – Type F3 Modification du Chapitre « Charges Locatives » . Avenant N° 1 au Bail initial – Signature - Autorisation	05-06-2009
REGIES COMPTABLES		
14-05-2009	Régie des activités sportives et de loisirs . Extension	18-05-2009
14-05-2009	Régie frais divers de fonctionnement . Modification	18-05-2009
27-05-2009	Régie de recettes communication de documents administratifs . Modifications	02-06-2009

INFORMATION

Projet jeunes

Bourses projets jeunes

Aide municipale

Dans le cadre de sa politique jeunesse, le Conseil Municipal, par délibération du 28 avril 2008, a autorisé le principe d'attribution de « bourses projets jeunes », plafonnées à 305 €, au 16/25 ans inclus, destinées à encourager les projets des jeunes harfleurais. Un jeune peut bénéficier au maximum de trois aides municipales. Les projets à caractère humanitaire, sportif, scientifique ou culturel doivent être à l'initiative des jeunes. Après avis favorable du Bureau Municipal en date du 27 mai 2009, **Madame Catherine LESEIGNEUR informe le Conseil Municipal que la Ville a apporté un soutien financier de 305 € au projet suivant :**

Camp chantier de 3 semaines au Togo : Participation volontaire à un camp chantier humanitaire du 17/07 au 07/08 2009, dans le village de Danyi-Zogbégan, au Togo, ayant pour objectif : le renforcement du niveau scolaire des enfants du village en mettant en place des actions d'échanges culturels et de sensibilisation au VIH auprès de la population du village.
INFORMATION COMMUNIQUEE.

DELIBERATIONS

VOEU

Contre la suppression des postes d'AVS dans les établissements scolaires

Des milliers de personnels en contrat précaire (AVS - EVS), parmi lesquels des personnes employées par l'Education Nationale dans les écoles harfleuraises, vont devoir quitter les postes d'auxiliaires de vie scolaire individuel (AVS) après des années d'expériences auprès d'élèves en situation de handicap ou des équipes enseignantes. Dans le même temps, les directions d'établissement scolaire disposent de deux semaines pour les remplacer en cette fin d'année, au risque de ne pas pouvoir utiliser ces postes pour la rentrée prochaine. En perpétuant l'embauche de personnels précaires, le gouvernement prive le service public des compétences acquises par ces personnels, alors que les missions des AVS - EVS sont essentielles et indispensables pour l'école, les enseignants et particulièrement les enfants en situation de handicap qui bénéficient ainsi d'une scolarisation en milieu ordinaire.

Au vu de ce constat, le Conseil Municipal de la Ville d'Harfleur demande au gouvernement de maintenir ces personnels et leurs missions d'accompagnement de vie scolaire indispensable au service public de l'Education Nationale.

ADOpte A L'UNANIMITE.

AFFAIRES GENERALES

Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

. Validation

Le plan communal de sauvegarde (PCS) regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection des populations. Le PCS, document obligatoire, est un outil opérationnel propre à gérer tout événement qui peut mettre en cause la sécurité des biens et des personnes sur le territoire de la commune.

La Ville d'Harfleur étant intégrée dans le PPI (Plan Particulier d'Intervention) du Havre est dans l'obligation de rédiger son PCS puis de le transmettre à la Préfecture. Le PCS n'est pas un complément du PPI mais un document de prévention à part entière qui concerne les risques auxquels est exposée la commune. La Commune et l'autorité intercommunale ont pour mission de sauvegarder la population ; c'est-à-dire : alerter, informer, mettre à l'abri, interdire, soutenir. Le secours de la population restant à la charge des services d'urgence compétents.

En conséquence, **le Conseil Municipal valide, dans un premier temps, le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de la Ville d'Harfleur, puis autorise Monsieur le Maire à prendre un arrêté prescrivant le Plan Communal de Sauvegarde de la Ville d'Harfleur, et enfin autorise l'ensemble des démarches administratives consécutives à cette adoption.**

ADOpte A L'UNANIMITE.

ADMINISTRATION GENERALE

FINANCES

Budget Ville - Exercice 2008

Compte de gestion

. Adoption

Le Conseil Municipal, considérant la gestion de Monsieur le Trésorier Municipal, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2008 par Monsieur le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

ADOpte A L'UNANIMITE.

FINANCES

Budget Ville - Exercice 2008

Compte Administratif

. Adoption

Le Conseil Municipal, d'une part, adopte le Compte Administratif 2008 par Chapitre, tant en dépenses qu'en recettes, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et d'autre part, prend acte des informations contenues dans les annexes conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

ADOpte A L'UNANIMITE.

FINANCES**Budget Ville - Exercice 2008****Affectation du résultat****. Adoption**

Le Conseil Municipal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2008 :

- **Constate que le Compte Administratif fait apparaître les résultats suivants :**

Résultat de Fonctionnement		
Résultat de l'exercice	a	- 497 908,42
Résultat antérieur reporté (002)	b	571 579,55
Excédent de fonctionnement global	a + b	73 671,13
Résultat d'investissement		
Résultat de l'exercice	a	- 1 417 628,97
Résultat antérieur reporté (001)	b	- 341 743,10
Solde global d'exécution	c	- 1 759 372,07
Restes à réaliser Investissement - Recettes	d	3 453 896,35
Restes à réaliser Investissement - Dépenses	e	1 678 851,31
Excédent d'investissement	c + d - e	15 672,97

- **Décide d'affecter l'excédent de fonctionnement 2008 comme suit :**

A la couverture du besoin de financement C/1068	0,00
A l'excédent de fonctionnement reporté C/002	73 671,13

ADOpte A L'UNANIMITE.

FINANCES**Budget Ville 2009 - Décision modificative 1/2009****Ouvertures et virements de crédits - Dépenses et recettes****. Adoption**

Le Conseil Municipal autorise les virements de crédits ou ouvertures de crédits ci-après, destinés à financer diverses opérations de l'exercice 2009.

Section de fonctionnement :**Dépenses :**

Charges à caractère général	3 914,19 €
Charges financières	25 898,27 €
Dépenses imprévues	1 870,50 €

TOTAL	31 682,96 €
--------------	--------------------

Recettes :

Dotation de Solidarité Communautaire	55 000,00 €
Dotation Nationale de Péréquation	- 31 912,00 €
Produits exceptionnels divers	8 593,96 €
Excédent antérieur reporté	1,00 €

TOTAL	31 682,96 €
--------------	--------------------

Section d'investissement :**Dépenses :**

Remboursement trop perçu de subventions	5 556,88 €
Dépôts et cautionnements reçus	914,69 €
Dépenses imprévues	8 104,46 €
Opération d'ordre	45 632,44 €
Déficit d'exécution de la section d'investissement	1,00 €

TOTAL	60 209,47 €
--------------	--------------------

Recettes :

Dépôts et cautionnements reçus	1 451,52 €
Avances versées sur commandes d'immobilisations	13 125,51 €
Opération d'ordre	45 632,44 €

TOTAL	60 209,47 €
--------------	--------------------

ADOpte A L'UNANIMITE.

FINANCES**Budget Ville 2009****Attribution de subventions****. Adoption**

Le Conseil Municipal autorise l'attribution d'une aide au fonctionnement (charges générales, mise en oeuvre des activités spécifiques...) aux associations suivantes :

Article	Fonction	Nom du bénéficiaire	Objet	Montant
6574	521	A.L.P.E.A.I.H	Aide au fonctionnement	230,00
6574	322	Amis du musée d'Harfleur	Aide au fonctionnement	300,00
6574	512	Association alzheimer Le Havre – Pays de Caux	Aide au fonctionnement	80,00
6574	025	Association des jardins familiaux d'Harfleur	Aide au fonctionnement	252,00
6574	04	Association France Palestine solidarité	Aide au fonctionnement	80,00
6574	415	C.A.H.B. Pétanque	Aide au fonctionnement	440,40
6574	61	Comité des fêtes et des loisirs personnes âgées d'Harfleur	Aide au fonctionnement	110,00
6574	04	Construisons ensemble	Aide au fonctionnement	336,00
6574	422	Foyer Socio-Éducatif Collège Picasso	Aide au fonctionnement	800,00
6574	521	Groupement pour l'insertion des personnes handicapées physiques	Aide au fonctionnement	80,00
6574	522	Jusqu'à la mort accompagner la vie (Jalmav)	Aide au fonctionnement	80,00
6574	025	Les Anciens d'Indochine et des théâtres d'op. extérieures en Normandie	Aide au fonctionnement	80,00
6574	512	Médecins du Monde	Aide au fonctionnement	160,00
6574	025	Société linnéenne de la Seine-Maritime	Aide au fonctionnement	80,00
6574	521	Union des amis et familles de malades mentaux du Havre	Aide au fonctionnement	80,00
6574	512	Vie libre - La soif d'en sortir	Aide au fonctionnement	80,00
6574	523	Visite des malades dans les établissements hospitaliers	Aide au fonctionnement	80,00
TOTAL				3 348,40

ADOpte A L'UNANIMITE.

FINANCES**Dotation de Solidarité Urbaine 2008****Actions de développement social urbain****. Communication**

Conformément à l'article L.2334-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, **le Conseil Municipal prend connaissance des actions financées par la Dotation de Solidarité Urbaine reçue en 2008 d'un montant de 221 375 €.**

Libellé	Montant
Programme 2008 Contrat Urbain de Cohésion Sociale	179 905,80 €
Médiateur de rue	10 000,00 €
Actions culturelles inter-générationnelles et inter-quartiers :	31 469,20 €
• <i>Symphonographie</i>	6 250,00 €
• <i>Sensibilisation des publics aux méthodes et techniques de l'archéologie</i>	5 450,00 €
• <i>Initiation à la connaissance du bâti</i>	3 900,00 €
• <i>Fête de la Scie</i>	15 869,20 €

INFORMATION COMMUNIQUEE.

FINANCES

Activités municipales

Quotients familiaux

. Calcul au 1^{er} septembre 2009 - Adoption

. Remboursement - Modalités - Adoption

La municipalité pratique pour ses différentes activités (culturelles, sportives, de loisirs) et pour ses prestations (restauration scolaire, classes de découverte, Centres de Loisirs Sans Hébergement...) une politique tarifaire basée sur la solidarité, et favorisant l'accès de tous aux activités publiques municipales par le biais du quotient familial. De ce fait, toutes les familles harfleuraises peuvent ainsi bénéficier d'un tarif préférentiel par rapport au coût réel de l'activité ou du service, en acquittant une contribution financière proportionnelle à leurs revenus, et donc à leurs moyens. **En conséquence, le Conseil Municipal adopte à compter du 1^{er} Septembre 2009 la base de calcul du quotient familial, tenant compte de l'augmentation de l'indice INSEE des prix à la consommation, hors tabac, soit + 0,40%. Enfin, le Conseil Municipal fixe les modalités de facturation et de remboursement aux différentes activités municipales.**

ADOpte A L'UNANIMITE.

FINANCES

Petite enfance - Enfance - Famille - Jeunesse

Tarifs au 1^{er} septembre 2009

. Adoption

Dans le cadre des activités de loisirs proposées aux enfants et aux jeunes, **le Conseil Municipal augmente les tarifs d'inscriptions de + 0,40% à compter du 1^{er} septembre 2009. En outre, le Conseil Municipal maintient le principe d'un tarif pour les familles extérieures, dans la limite des places disponibles et après inscription des familles harfleuraises. En conséquence, le Conseil Municipal adopte les tarifs suivants :**

CENTRE DE LOISIRS PRIMAIRE LES DEUX RIVES – 6 / 12 ANS

Coût réel 2008 par journée enfant : 22,38 €

Quotient "Q"	Tarifs journée au 01/09/2009	Tarifs journée au 01/09/2008
$0 \leq Q < 202$	1,10 €	1,10 €
$202 \leq Q < 248$	2,14 €	2,13 €
$248 \leq Q < 298$	3,22 €	3,21 €
$298 \leq Q < 339$	4,30 €	4,28 €
$339 \leq Q < 413$	5,38 €	5,36 €
$413 \leq Q < 481$	6,44 €	6,41 €
$481 \leq Q < 550$	7,53 €	7,50 €
$550 \leq Q < 641$	9,67 €	9,63 €
$641 \leq Q < 733$	12,89 €	12,84 €
$733 \leq Q$	15,93 €	15,87 €
Extérieur	19,91 €	19,83 €

CENTRE DE LOISIRS DU MERCREDI – 3 / 12 ANS

Coût réel 2008 par ½ journée enfant : 31,58 €

Quotient "Q"	Tarif ½ journée au 01/09/2009	Tarif ½ journée au 01/09/2008
0 ≤ Q < 202	0,58 €	0,58 €
202 ≤ Q < 248	1,15 €	1,15 €
248 ≤ Q < 298	1,74 €	1,73 €
298 ≤ Q < 339	2,43 €	2,42 €
339 ≤ Q < 413	2,90 €	2,89 €
413 ≤ Q < 481	3,38 €	3,37 €
481 ≤ Q < 550	4,17 €	4,15 €
550 ≤ Q < 641	5,32 €	5,30 €
641 ≤ Q < 733	6,77 €	6,74 €
733 ≤ Q	8,33 €	8,30 €
Extérieur	10,41 €	10,37 €

CENTRE DE LOISIRS MATERNEL FRANCOIS DOLTO – 3 / 6 ANS

Coût réel 2008 par journée enfant : 33,55 €

Quotient "Q"	Tarifs journée au 01/09/2009	Tarifs journée au 01/09/2008
0 ≤ Q < 202	1,24 €	1,24 €
202 ≤ Q < 248	2,52 €	2,51 €
248 ≤ Q < 298	3,71 €	3,70 €
298 ≤ Q < 339	5,00 €	4,98 €
339 ≤ Q < 413	6,24 €	6,22 €
413 ≤ Q < 481	7,48 €	7,45 €
481 ≤ Q < 550	8,76 €	8,73 €
550 ≤ Q < 641	11,27 €	11,23 €
641 ≤ Q < 733	15,05 €	14,99 €
733 ≤ Q	18,78 €	18,71 €
Extérieur	23,48 €	23,39 €

CARTE PASSEPORT VACANCES (10 après-midi).**Salle de Jeux 3/12 ans - Animation de Quartier 8/16 ans**

Coût réel 2008 par ½ journée enfant : 23,91 €

Quotient "Q"	Tarifs au 01/09/2009	Tarifs au 01/09/2008
0 ≤ Q < 339	7,85 €	7,82 €
339 ≤ Q < 481	10,47 €	10,43 €
481 ≤ Q < 641	13,09 €	13,04 €
641 ≤ Q < 733	15,78 €	15,72 €
Extérieur	19,63 €	19,55 €

SEJOURS PREADOS – 12 / 16 ANS

Coût réel 2008 par journée enfant : 66,16 €

Quotient "Q"	Tarifs journée au 01/09/2009	Tarifs journée au 01/09/2008
0 ≤ Q < 202	2,09 €	2,08 €
202 ≤ Q < 248	4,20 €	4,18 €
248 ≤ Q < 298	6,32 €	6,29 €
298 ≤ Q < 339	8,46 €	8,43 €
339 ≤ Q < 413	10,55 €	10,51 €
413 ≤ Q < 481	14,04 €	13,98 €
481 ≤ Q < 550	16,19 €	16,13 €
550 ≤ Q < 641	20,36 €	20,28 €
641 ≤ Q < 733	24,41 €	24,31 €
733 ≤ Q	31,76 €	31,63 €
Extérieur	39,70 €	39,54 €

VACANCES SCOLAIRES « STAGE » - 8 / 16 ANS

Coût réel 2008 par ½ journée : 23,91 €

Quotient "Q"	Tarif ½ journée au 01/09/2009	Tarif ½ journée au 01/09/2008
0 ≤ Q < 202	2,02 €	2,01 €
202 ≤ Q < 248	2,22 €	2,21 €
248 ≤ Q < 298	2,43 €	2,42 €
298 ≤ Q < 339	2,65 €	2,64 €
339 ≤ Q < 413	2,88 €	2,87 €
413 ≤ Q < 481	3,27 €	3,26 €
481 ≤ Q < 550	3,64 €	3,63 €
550 ≤ Q < 641	4,06 €	4,04 €
641 ≤ Q < 733	4,34 €	4,32 €
733 ≤ Q	4,84 €	4,82 €
Extérieur	7,54 €	7,51 €

**ACTIVITES PERISCOLAIRES
ACCUEIL DU MATIN – ACCUEIL DU SOIR**

Coût réel 2008 de l'heure : 4,07 €

Quotient "Q"	Tarifs au 01/09/2009	Tarifs au 01/09/2008
0 ≤ Q < 202	0,34 €	0,34 €
202 ≤ Q < 248	0,50 €	0,50 €
248 ≤ Q < 298	0,66 €	0,66 €
298 ≤ Q < 339	0,82 €	0,82 €
339 ≤ Q < 413	0,99 €	0,99 €
413 ≤ Q < 481	1,15 €	1,15 €
481 ≤ Q	1,35 €	1,34 €
Extérieur	2,17 €	2,16 €

ACCUEIL POST SCOLAIRE

Carte de participation Trimestrielle

Quotient "Q"	Tarifs au 01/09/2009	Tarifs au 01/09/2008
$0 \leq Q < 202$	4,04 €	4,02 €
$202 \leq Q < 248$	6,16 €	6,14 €
$248 \leq Q < 298$	8,05 €	8,02 €
$298 \leq Q < 339$	10,19 €	10,15 €
$339 \leq Q < 413$	12,33 €	12,28 €
$413 \leq Q < 481$	14,22 €	14,16 €
$481 \leq Q$	16,30 €	16,24 €
Extérieur	20,20 €	20,12 €

CARTE LOISIRS JEUNES – 16 / 25ANS

Quotient "Q"	Tarif au 01/09/2009	Tarif au 01/09/2008
$0 \leq Q < 202$	7,84 €	7,81 €
$202 \leq Q < 248$	10,26 €	10,22 €
$248 \leq Q < 298$	12,73 €	12,68 €
$298 \leq Q < 339$	15,90 €	15,84 €
$339 \leq Q < 413$	17,58 €	17,51 €
$413 \leq Q < 481$	18,18 €	18,11 €
$481 \leq Q < 550$	20,35 €	20,27 €
$550 \leq Q < 641$	20,96 €	20,88 €
$641 \leq Q < 733$	22,46 €	22,37 €
$733 \leq Q$	24,32 €	24,22 €

MINI SÉJOUR A CLÉCY – 16 / 25 ANS

Quotient "Q"	Participation Ville		Participation Familles	
	%	€	%	€
$0 \leq Q < 202$	80 %	166 €	20 %	42 €
$202 \leq Q < 248$	75 %	156 €	25 %	52 €
$248 \leq Q < 298$	65 %	135 €	35 %	73 €
$298 \leq Q < 339$	60 %	125 €	40 %	83 €
$339 \leq Q < 413$	55 %	114 €	45 %	94 €
$413 \leq Q < 481$	45 %	94 €	55 %	114 €
$481 \leq Q < 550$	40 %	83 €	60 %	125 €
$550 \leq Q < 641$	30 %	62 €	70 %	146 €
$641 \leq Q < 733$	20 %	42 €	80 %	166 €
$733 \leq Q$	15 %	31 €	85 %	177 €
Extérieur	0 %	-	100 %	208 €

PLACES DE SPECTACLES CULTURELLES ET SPORTIFS – 16 / 25 ANS

Coût réel (C) des billets	Tarifs au 01/09/2009		
	Tarif A	Tarif B	Tarif C
	Demandeurs d'emploi Bénéficiaires du RMI Inscrits Mission Locale	Apprentis Lycéens Étudiants	Salariés Extérieurs
C < 10 €	3,01 €	5,02 €	7,03 €
10 € ≤ C < 20 €	7,03 €	10,04 €	14,06
20 € ≤ C < 30 €	9,04 €	15,06 €	21,08
30 € ≤ C < 40 €	12,05 €	20,08 €	28,11
40 € ≤ C < 50 €	15,06 €	25,10	35,14

ADOpte A L'UNANIMITE.

FINANCES

Restauration Municipale

Tarifs au 1^{er} septembre 2009

. Adoption

Dans le cadre de la restauration municipale, le Conseil Municipal adopte à compter du 1^{er} septembre 2009, une augmentation dans la même proportion que l'inflation sur 12 mois, soit +1,60% des tarifs actuellement en vigueur, sachant que le prix global d'un repas pour 2009, réalisé par le service de restauration municipale est estimé à 9,77 €. En conséquence, **le Conseil Municipal adopte les tarifs de restauration municipale suivants à compter du 1^{er} septembre 2009 :**

I. RÉSIDENCE DES 104

PERSONNES DOMICILIÉES A LA RÉSIDENCE DES 104	Tarifs au 01/09/2009	Tarifs au 01/09/2008
Parité ou l'Allocation d'Hébergement	3,35 €	3,30 €
Personnes non imposables sur les revenus suivant dernier avis de non imposition délivré par les services fiscaux	4,42 €	4,35 €
Personnes imposables sur les revenus suivant dernier avis d'imposition délivré par les services fiscaux	5,79 €	5,70 €
PERSONNES EXTÉRIEURES A LA RÉSIDENCE DES 104	Tarifs au 01/09/2009	Tarifs au 01/09/2008
Personnes retraitées harfleuraises	9,11 €	8,97 €
Personnel communal et stagiaires	4,42 €	4,35 €
Repas des stagiaires accueillis dans les services municipaux en autorisant Monsieur le Maire ou le 1 ^{er} adjoint en fonction du contenu du stage, de sa durée, à déterminer, avant le démarrage du stage, si le stagiaire peut bénéficier de cette prestation	2,93 €	2,88 €
Personnel du centre de la Petite Enfance	6,32 €	6,22 €
Personnes extérieures à Harfleur	9,53 €	9,38 €
Repas spéciaux	+ 1,71 € (à ajouter aux tarifs ci dessus)	
Goûters pour les personnes extérieures invitées par les résidents	1,12 €	1,10 €
Repas de fin d'année à la résidence des 104, exclusivement réservés aux résidents ou aux personnes harfleuraises fréquentant assidûment la résidence (5 fois par semaine)	Gratuité	
Repas livrés dit "Portage à domicile" après inscription et sur demande du CCAS	8,10 €	7,97 €

MANIFESTATIONS MUNICIPALES AVEC REPAS	Tarifs au 01/09/2009	Tarifs au 01/09/2008
Tarif plein	9,53 €	9,38 €
Tarif réduit	6,32 €	6,22 €
Monsieur le Maire ou le 1 ^{er} adjoint sont autorisés à déterminer le coût du tarif à appliquer suivant la nature de la manifestation organisée		

II. SECTEUR SCOLAIRE

REPAS ADULTES	Tarifs au 01/09/2009	Tarifs au 01/09/2008
Instituteurs sur place	6,32 €	6,22 €
Prix repas instituteurs (déduit subvention 1,05 € Indice Plafond 465) + Assistants d'éducation nationale	5,22 €	5,14 €
Commensaux extérieurs à l'établissement	9,53 €	9,38 €
REPAS "ÉLÈVES" sur la base du Quotient familial "Q"	Tarifs au 01/09/2009	Tarifs au 01/09/2008
Tarif 1 : $339 \leq Q$	3,24 €	3,19 €
Tarif 2 : $248 \leq Q < 339$	2,15 €	2,12 €
Tarif 3 : $202 \leq Q < 248$	1,09 €	1,07 €
Tarif 4 : $0 \leq Q < 202$	0,15 €	0,15 €

REPAS ÉLÈVES : Les tarifs de restauration scolaire journaliers pour l'année scolaire 2009/2010 sont calculés selon la base de calcul du quotient familial en vigueur. En cas de changement de situation familiale en cours d'année ou de difficultés financières, la commission des Affaires Sociales peut réexaminer le tarif appliqué.

ADOpte A L'UNANIMITE.

FINANCES

Délégation à Bramsche Allemagne

Prise en charge des frais et remboursement

. Autorisation

Dans le cadre du jumelage Harfleur-Bramsche, une délégation composée de quatre élus, d'un employé municipal et du Président du Comité de Jumelage et des Relations Internationales s'est rendue à Bramsche en Allemagne, afin d'assister aux cérémonies du 30^{ème} anniversaire du jumelage entre Harfleur et Bramsche. En conséquence, **le Conseil Municipal autorise la prise en charge des frais de restauration et de carburant se rapportant à cette mission, pour les six membres de la délégation, ainsi que le remboursement à Monsieur le Maire de l'avance consentie, soit la somme de 261,02 € (109,30 € de restauration et 151,72 € de carburant).**

ADOpte A L'UNANIMITE.

FINANCES

Location salle municipale

Remboursement

. Adoption

Une harfleuraise a loué la salle de la Maison des Associations le vendredi 20 mars 2009. Or, suite à un contretemps dans l'organisation du nettoyage des salles, cette habitante a subi une réduction de deux heures du temps normal d'attribution de cette salle (vingt et une heure trente).

En conséquence, **le Conseil Municipal autorise le remboursement à cette harfleuraise de la somme de 36,72 € suite au préjudice subi.**

ADOpte A L'UNANIMITE.

PERSONNEL

Eté 2009

Agents saisonniers non titulaires

Services Techniques - Administratifs - Secteur tourisme

. Recrutement - Autorisation

La Ville a un besoin de recrutement saisonnier jusqu'à fin septembre 2009, notamment au service espaces verts, à l'accueil Mairie et à l'accueil touristique. En conséquence, **le Conseil Municipal, d'une part, autorise l'engagement par recrutement du 1^{er} juillet 2009 pour une durée pouvant s'échelonner jusqu'à fin septembre 2009, d'agents non titulaires à temps complet ou non-complet, remplissant les fonctions d'adjoint administratif ou d'adjoint technique, afin de répondre à des besoins saisonniers, et, d'autre part, autorise la conclusion des contrats d'engagements de ces agents saisonniers.**

ADOPTE A L'UNANIMITE.

PERSONNEL

Agents saisonniers non titulaires

Animation Enfance - Pré-adolescence - Jeunesse

Recrutement autorisation

La Ville a un besoin de recrutement saisonnier pour les activités des Centres de Loisirs et les animations péri-scolaires, dans le cadre de certains séjours organisés en direction de l'enfance, des pré-adolescents et de la jeunesse, certains mercredis, durant les périodes scolaires ou non scolaires, entre le 1^{er} juillet 2009 et le 31 décembre 2009. En conséquence, **le Conseil Municipal autorise le recrutement et la conclusion du contrat d'engagement sur une période de 6 mois, à compter du 1^{er} juillet 2009, de 24 agents non titulaires à temps non complet, remplissant les fonctions d'adjoint d'animation.**

ADOPTE A L'UNANIMITE.

PERSONNEL

Tableau des effectifs

. Modifications Adoption

Sous réserve de l'avis du Comité Technique Paritaire du 9 juillet 2009, **le Conseil Municipal autorise la modification et la mise en conformité suivante au tableau des effectifs :**

Postes / emplois cadres d'emplois grades	Nombre de postes au 09/07/2009	Modification créations	Nouveau nombre de postes au 10/07/2009
Agent de Maîtrise Principal	0	+1	1

ADOPTE A L'UNANIMITE.

VIE SOCIALE

AFFAIRES CULTURELLES

Bibliothèque Elsa Triolet

Concours de dessin été 2009

. Règlement - Adoption

. Jury - Elus - Désignation

De juin à août 2009, la Ville d'Harfleur, au travers de la Bibliothèque Elsa Triolet, propose au public de partir à la découverte d'un monde imaginaire et fantastique en utilisant des genres littéraires comme le merveilleux et l'Héroïc Fantasy. Ce projet s'accompagnera d'un concours de dessin titré : "Dessine nous ton personnage imaginaire" organisé du 3 juillet au 27 août 2009 et destiné aux six-sept ans, huit-onze ans et douze-seize ans. En conséquence, **le Conseil Municipal :**

- **autorise la tenue du concours : "Dessine nous ton personnage imaginaire" et adopte le règlement.**
- **adopte la composition du jury de ce concours, constitué du Conseiller municipal délégué aux affaires culturelles, de deux conseillers municipaux, d'un artiste et de deux membres du personnel de la bibliothèque.**
- **autorise la remise des récompenses suivantes, aux trois premiers lauréats des trois catégories, à savoir :**
 - **Premier prix : un ouvrage lié au genre de l'Héroïc Fantasy, d'une valeur globale de 57 €.**
 - **Deuxième prix : un livre d'une valeur globale de 45 €.**
 - **Troisième prix : une place de cinéma.**

ADOpte A L'UNANIMITE.
AFFAIRES CULTURELLES
Association Havraise d'Initiatives Sociales et Culturelles
Centre d'expressions Musicales
Avenant n° 2 à la convention 2005-2008
. Signature - Autorisation

Depuis septembre 2002, la Ville d'Harfleur a engagé un partenariat avec l'Association Havraise d'Initiatives Sociales et Culturelles, dont l'activité est installée sur Harfleur, sous l'intitulé Centre d'Expressions Musicales (C.E.M). La deuxième convention triennale couvrant la période 2005 - 2008 a pris fin en juin 2008.

Par délibération du 30 juin 2008, le Conseil Municipal a d'une part, autorisé la prolongation de la convention de partenariat 2005 - 2008 pour un an, et d'autre part, autorisé la signature d'un avenant de prolongation pour l'année 2008 - 2009. De plus, nous étions convenus en juin 2008 de lancer la procédure de mise en concurrence avant l'expiration de cet avenant n° 1, soit avant le 1^{er} septembre 2009.

Or, au regard des difficultés techniques rencontrées et de façon à ré-affirmer notre confiance au Centre d'expression Musicale pour les actions qu'il conduit sur la commune d'Harfleur, **le Conseil Municipal autorise la prolongation de la convention de partenariat 2005 - 2008 pour un an avec l'Association Havraise d'Initiatives Sociales et Culturelles, pour son activité Centre d'Expressions Musicales, et la signature de l'avenant de prolongation n° 2 pour l'année 2009-2010, avec effet du 1^{er} septembre 2009 au 31 août 2010.**

ADOpte A L'UNANIMITE.

AFFAIRES CULTURELLES
Chèques musique
Participations Ville - Familles
. Principes - Adoption

Le chèque musique est une allocation municipale qui permet aux harfleurais âgés de moins de 21 ans de se voir octroyer une aide sur les activités proposées par le Centre d'Expressions Musicales (C.E.M.). En conséquence, **le Conseil Municipal, d'une part, autorise le dispositif chèque musique pour les inscriptions au Centre d'Expressions Musicales (C.E.M.) 2009-2010, en faveur des harfleurais de moins de 21 ans, et, d'autre part, autorise le dispositif chèque musique pour les harfleurais qui utilisent les locaux de répétitions au sein du moulin à musique. Enfin, le Conseil Municipal adopte le tableau fixant les participations des familles harfleuraises et de la ville.**

Quotient "Q"	Participation Famille	Participation Ville (chèque musique)
$0 \leq Q < 248$	15 %	85 %
$248 \leq Q < 339$	20 %	80 %
$339 \leq Q < 481$	25 %	75 %
$481 \leq Q < 550$	30 %	70 %
$550 \leq Q < 641$	40 %	60 %
$641 \leq Q < 733$	50 %	50 %
$733 \leq Q$	80 %	20 %

ADOpte A L'UNANIMITE.

POPULATION
RESTAURATION
Formation à la nutrition
Frais de déplacement intervenant
. Remboursement - Autorisation

Au regard des implications de la Ville dans la démarche qualité nutritionnelle, la Ville ne compte pas ou peu d'animateurs formés précisément dans le domaine de l'équilibre alimentaire et dans le domaine de la nutrition de l'enfant. Aussi, une formation gratuite est dispensé par un diététicien libéral par convention avec le Centre de Recherche et d'Information Nutritionnelles (CERIN), sous réserve de la prise en charge des frais de déplacement. Trente sept agents des services Restauration Municipale, dix agents du secteur Enfance familles ont suivi ce stage organisé en collaboration avec le CERIN.

En conséquence, **le Conseil Municipal autorise la prise en charge et le remboursement des déplacements de la diététicienne libérale ayant dispensé cette formation sur deux jours soit 180 €.**

**ADOPTE A L'UNANIMITE.
SOLIDARITE/POLITIQUE DE LA VILLE
AFFAIRES SOCIALES
Bourses communales**

. Adoption

Lors de l'établissement du Budget Primitif 2009, le Conseil Municipal a ouvert un crédit pour l'attribution de bourses municipales scolaires destinées à accompagner les familles dont les enfants poursuivent des études secondaires ou universitaires. Comme en 2007/2008, il a été souhaité la mise en place d'une deuxième période de dépôt de dossiers, au titre de l'année scolaire 2008/2009. Les critères d'attribution retenus tiennent compte de la composition de la famille, de ses revenus et du niveau des études poursuivies par les élèves concernés. Quatre familles ont déposé un dossier, soit quatre enfants concernés : un collégien, un lycéen et deux étudiants. Sur ces quatre demandes, après étude des dossiers, deux ont été rejetées en raison d'un quotient supérieur au plafond. En conséquence, **le Conseil Municipal attribue la somme globale de 195 €, au titre de l'aide accordée par la ville pour les bourses communales, année scolaire 2007/2008, détaillée comme suit : 95 € pour un lycéen et 100 € pour un étudiant.**

ADOPTE A L'UNANIMITE.

POLITIQUE DE LA VILLE

Contrat Urbain de Cohésion Sociale

. Programmation et budget prévisionnel 2009 - Adoption

Actions communales

. Demande de subventions - Signatures - Autorisation

Actions associatives

. Participation communale - Versement - Autorisation

Pour mémoire, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S), signé en 2007 pour une durée de 3 ans, est un dispositif proposé par l'Etat qui vise la réduction des exclusions sociales et urbaines autour de 6 axes d'intervention prioritaires, à savoir :

- 1 - Accès à l'emploi et développement économique
- 2 - Citoyenneté, solidarité et participation des habitants
- 3 - Culture
- 4 - Réussite éducative
- 5 - Sécurité et prévention de la délinquance
- 6 - Habitat et cadre de vie

En conséquence, le Conseil Municipal :

- **adopte la programmation partielle et la programmation complémentaire 2009, validée par le comité de pilotage du 28 mai 2009 et leurs budgets prévisionnels.**
- **autorise les demandes de subventions relatives à ce programme communal auprès de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Général et de tout autre partenaire susceptible d'y apporter son concours.**
- **autorise le versement de la participation communale 2009 aux maîtres d'ouvrages des actions associatives.**

ADOPTE A L'UNANIMITE.

AMENAGEMENT URBAIN

URBANISME TRAVAUX

ZAC du Campdolent

Règlement modification

. Approbation

Considérant la demande de la Ville de Gonfreville l'Orcher qui précise qu'il est urgent de toiletter le Règlement d'Aménagement de Zone (R.A.Z.) et le Plan d'Aménagement de Zone (P.A.Z.) du Campdolent afin de résoudre des problèmes lors de l'instruction des autorisations d'urbanisme, **le Conseil Municipal approuve la modification du Règlement d'Aménagement de Zone (R.A.Z.) de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) du Campdolent, sur les points suivants :**

- **Eclaircissement du mode de calcul des hauteurs de constructions,**
- **Transfert de Surface Hors Oeuvre Nette (SHON) à usage "Activités" en commerce dans la zone ZD Sud,**
- **Mise à jour des servitudes du Plan d'Aménagements de Zone (PAZ)**
- **Tout autre toilettage utile ne remettant pas en cause l'équilibre général du document.**

ADOPTE A L'UNANIMITE.

URBANISME TRAVAUX

Domaine du Colmoulins

Demande de subventions

. Autorisation

Afin de permettre la valorisation du Domaine du Colmoulins et d'en garantir l'exploitation, il est indispensable de procéder à la réhabilitation et à la mise en sécurité des bâtiments techniques existants. En effet, ces derniers sont essentiels pour la gestion du site par le technicien, le stockage du matériel et l'abri des animaux de la prairie (poneys rustiques, bœufs de race pie noire bretonne). Les travaux de sauvegarde et de mise en sécurité de l'étable, pour un montant total estimé de 68 200 € HT, sont les suivants : travaux de maçonnerie qui permettront de solidifier la structure, réparer les désordres en façade notamment au niveau du pilier-pignon qui représente un risque d'éboulement et traitement de l'humidité, fongicide et insecticide.

En conséquence, **le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès du Département et de tout autre financeur potentiel, des subventions nécessaires pour la réalisation des travaux de sauvegarde et de mise en sécurité de l'étable du Domaine du Colmoulins, pour un montant de 68 200 € HT et à solliciter un démarrage anticipé des travaux de maçonnerie et de traitement de l'humidité, fongicide et insecticide.**

ADOPTE A L'UNANIMITE.

URBANISME TRAVAUX

Halte d'enfants mini crèche d'Harfleur

Création d'un dortoir supplémentaire

Demandes de subvention

Autorisation

Consultations d'Entreprises

Lancement Autorisation

Suite à une enquête menée en novembre dernier auprès des familles harfleuraises afin de connaître leurs besoins en terme de garde d'enfants, le besoin de garde l'après-midi en Halte pour les familles est mis en avant. Cependant, aujourd'hui, l'Association "Au P'tit Pot de Miel" ne peut accueillir les enfants en Halte l'après-midi puisqu'elle ne dispose que de quatorze berceaux déjà occupés par les enfants en Crèche.

Aussi, l'Association a sollicité la Ville d'Harfleur, propriétaire des locaux pour la création d'un dortoir pouvant accueillir quatre berceaux supplémentaires permettant ainsi l'accueil des enfants en Halte l'après-midi. L'estimation des travaux s'élève à 6 111,56 € TTC. Le Conseil Général peut être sollicité à hauteur de 35 % du montant HT.

En conséquence, **le Conseil Municipal, d'une part, sollicite une subvention auprès du Département de la Seine-Maritime, et tout autre financeur, pour la réalisation des travaux portant sur la création d'un dortoir pouvant accueillir quatre berceaux supplémentaires dans les locaux situé au Centre de la Petite Enfance Françoise Dolto, "Halte Mini-crèche", 4 rue Carnot à Harfleur, et d'autre part, autorise le lancement, le moment venu, des consultations d'entreprises selon le Code des Marchés Publics.**

ADOPTE A L'UNANIMITE.

L'ordre du jour est épuisé. Monsieur le Maire lève la séance à 20h10.

Monsieur le Maire certifie que la synthèse sommaire du Conseil Municipal du 22 juin 2009 a été affichée à la porte de la Mairie le 29 juin 2009

François GUEGAN
Maire,